

Comparaison lexicographique entre Émile Littré et Pierre Larousse

Koichi HIRAO

0. Introduction

Émile Littré a commencé à publier son monumental *Dictionnaire de la langue française*¹⁾ en 1863 (cet ouvrage sera désigné comme *Dictionnaire*). Quatre ans après l'achèvement du *Dictionnaire*, en 1877, paraît son *Supplément au Dictionnaire de la langue française*²⁾ (cet ouvrage sera désigné comme *Supplément*; la désignation « le Littré » comprendra le *Dictionnaire* et le *Supplément* ensemble). Un autre chef-d'œuvre lexicographique, *Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle* de Pierre Larousse³⁾ (cet ouvrage sera désigné comme le *Larousse*) a commencé à voir le jour en 1866; et son dernier volume (les suppléments mis à part) a été publié en 1876, un an après la mort de son auteur. Jusqu'à présent, on a dit que les deux lexicographes Littré et Larousse s'opposaient par leurs méthodes contrastées. Mais ne devrions-nous pas reconsidérer cette opposition?

Certes Pierre Larousse a compilé une encyclopédie, tandis que le *Littré* est un dictionnaire. Pourtant, puisque la publication des deux ouvrages fut presque contemporaine, Littré et Larousse sont très souvent comparés, surtout dans leur manière de citer des exemples de l'usage des mots. En outre, dans les études méta-lexicographiques de nos jours, il y a une tendance à rétablir le « linguiste Larousse », que la gloire de Littré a éclipsé. Un commentaire de Jean Pruvost en 2002 nous le montre :

« L'on sait aujourd'hui que si le dictionnaire de Littré représente toujours un grand monument lexicographique, le projet de P. Larousse le surpasse quand il s'agit de décrire la langue contemporaine. Il s'agissait pour le « grammairien, lexicographe [= Larousse] » de « reproduire la physionomie de la langue au moment actuel » : il sait faire appel aux écrivains du XIXème siècle, de Victor Hugo à Renan en passant par Zola, contrairement à Littré qui favorisait les emplois du XVIIème et du XVIIIème siècle. Mieux que Littré, par exemple, il utilise les données de la linguistique comparée. »⁴⁾

Pierre Larousse lui-même s'est montré fort conscient, dans sa préface du dictionnaire, de la rivalité entre son ouvrage et celui de Littré.

Dans cette étude, nous examinerons de plus près les deux ouvrages pour dégager les différences et les similitudes entre le *Littré* et le *Larousse*. Dans la première partie, en analysant la critique dans la préface de Larousse à propos du *Littré*, nous considérerons l'opposition des idées et des méthodes entre les deux dictionnaires. Dans la deuxième partie, nous tenterons de dégager les caractéristiques communes entre ces deux lexicographes contemporains. Tout en tenant compte de la philosophie d'Auguste Comte et de la condition historique qui aurait dû inspirer la méthode positive des deux lexicographes, nous nous concentrerons, dans cette étude, sur le changement de la lexicographie de l'époque.

1. *Littré versus Larousse*

Archaïsme ou néologisme

La critique par Pierre Larousse du *Dictionnaire* de Littré s'étend sur une page de la préface de son propre dictionnaire. Ce que Larousse critique avant tout est le côté archaisant de cet ouvrage contemporain. Voyons le commentaire de Larousse sur la partie « Historique » de Littré :

« L'historique des mots est parfaitement exposé; on y voit les formes successives de nos vocables déterminées au moyen de phrases puisées dans Grégoire de Tours, Froissart, le *Roman de la Rose*, les fabliaux, les poésies des trouvères, Villon, Ronsard, Rabelais, Montaigne, etc. Ces études rétrospectives, cette sorte de philologie archéologique peut plaire aux savants et aux linguistes; mais elle n'offre qu'un médiocre intérêt pour les gens du monde, qui veulent connaître avant tout la langue telle qu'elle existe aujourd'hui. »⁵¹

Dans le *Littré*, l'auteur semble avoir prévu les attaques de ses concurrents. Il a donc essayé de défendre, en ces termes, l'aspect archaisant de son dictionnaire :

« Certaines personnes seront peut-être disposées à penser qu'un dictionnaire où intervient l'histoire est principalement une œuvre destinée à l'érudition. Il n'en est rien. L'érudition est ici, non l'objet, mais l'instrument; et ce qu'elle apporte d'historique est employé à compléter l'idée de l'usage, idée ordinairement trop restreinte. »⁶¹

Pour Littré donc le passé ouvre sur l'avenir; Littré ne décrit pas le passé pour le passé. Il l'« évoque » pour les générations futures :

« Le passé de la langue conduit immédiatement l'esprit vers son avenir. »⁷⁾

« [...] et, de plus en plus, l'histoire du passé devient importante pour le présent et pour l'avenir. »⁸⁾

D'ailleurs, la rareté des exemples contemporains à l'intérieur du *Dictionnaire* est justifiée par l'auteur : « Pour citations, les plus anciens exemples doivent être préférés aux nouveaux. En effet, l'objectif de ces citations est de compléter l'ensemble de la langue et la connaissance des significations, connaissance qui n'est donnée que par les origines. Plus on remonte haut, plus on a de chance de trouver le sens premier, et, par lui, l'enchaînement des significations. »⁹⁾

Comme nous le verrons ci-après, Littré et Larousse sont tous deux fidèles des nouvelles méthodes positives de leur époque. Cependant ils divergent sur les matériaux à utiliser : Larousse considère la langue des nouvelles générations dans les recherches du développement futur du français, tandis que Littré remonte dans le passé dans le même but.

Comparaison sémantique

Larousse critique également le classement de sens des mots polysémiques chez Littré :

« [...] Ainsi, les acceptions sont presque toujours confondues; à chaque ligne, le sens propre se fourvoie au milieu du sens figuré, et réciproquement. Tel mot, qui présente huit et même dix acceptions marquées par des rapports d'analogie, d'extension, de comparaison, est résumé tout entier en deux ou trois groupes. »¹⁰⁾

Domage que Larousse ne cite aucun exemple pour étayer cette assertion. Référons-nous donc au *Dictionnaire général de la langue française* (1890-1900) de Darmesteter, Hatzfeld et Thomas¹¹⁾, qui a révolutionné l'analyse sémantique dans la lexicographie. Les auteurs du *Dictionnaire général* citent, dans leur préface, le verbe *déposer* comme exemple de leur procédé de classification des sens. Voici les descriptions de la polysémie de *déposer* par les trois dictionnaires mentionnés :

Littré

1. Poser une chose que l'on portait. 2. Mettre (sans idée accessoire). 3. Laisser aller au fond les parties épaisses, en parlant d'un liquide. 4. Mettre pour quelque temps une chose dans un lieu. 5. Mettre en dépôt. 6. Donner en garantie. 7. Se démettre. 8. Dépouiller une personne d'une magistrature, d'une dignité élevée. 9. Terme de construction. Démonter un objet posé à demeure, faire la dépose. 10. V. n. Faire sa déposition comme témoin, rendre témoignage. 11. Se déposer, V. *réfl.* Être mis en dépôt. 12. Fig. Déposer son cœur.

Larousse

- poser un objet que l'on doit reprendre dans un délai plus ou moins long. / - Former en dépôt,

laisser précipiter, en parlant d'un liquide tenu en suspension. / - Mettre en dépôt. / - Fig. Renoncer à, à l'usage de. / - Absol. *Celui qui DÉPOSE s'appelle déposant*, [...]. / - *Déposer le masque*, cesser de feindre, montrer ses véritables sentiments. / - Techn. Enlever, démolir ce qui était scellé ou bâti. / - Comm. *Déposer son bilan*, Se déclarer en faillite, en fournissant le détail de l'état de ses affaires. / - v. n. ou intr. Rendre témoignage devant la justice. / - Trivial. Faire ses besoins naturels. / Se déposer v. pr. Être posé pour être laissé. / - Être laissé, abandonné.

Dictionnaire général

I. Poser qqpart (une chose qu'on porte).

1. Poser en un lieu (qqch qu'on porte).

- *Fig.* [...].

2. Poser (ce qu'on porte) à une place, pour s'en débarrasser.

- *Par anal.* [...].

- *Par ext.* En parlant d'un liquide, laisser aller au fond des parties solides qu'il tient en suspension.

- *Fig.* [...].

3. Poser (une chose) en un lieu pour qu'elle soit en sûreté.

- *Fig.* [...].

- *Par ext. Fig.* [...].

II. *Fig.* Destituer (qqn) de l'autorité souveraine.

L'avantage du *Dictionnaire général* sur les deux autres est bien manifeste. Par rapport à l'ordre linéaire et uniforme du classement de sens par ses prédécesseurs, le *Dictionnaire général* donne de l'importance à la subordination qui relie les divers sens du mot. Sur le terme *déposer*, les auteurs de ce dictionnaire écrivent; « [...] il faut donc distinguer deux séries de sens : mettre à une place ce que l'on porte, ôter d'une place ce qui s'y trouvait posé. »¹²⁹ Les lexicographes postérieurs (par exemple, le *Robert* ou le *Trésor de la langue française*) donnent raison au *Dictionnaire général* à propos de ce verbe.

L'analyse sémantique de *déposer* par Littré, qui ne fait qu'« énumérer les divers sens »¹³⁰ l'un après l'autre, est passablement vieillie. Mais la sémantique de Larousse ne l'est pas moins. Ainsi, il confond les « deux séries » de sens de *déposer*. On pourrait trouver bon nombre d'exemples pareils, dans la description des termes polysémiques chez Littré et chez Larousse... Ce dernier ne se réfère pas, dans sa préface, à sa propre méthode de la description sémantique. Ce problème n'a pas été suffisamment traité dans les études sur Larousse. Comme nous le verrons clairement ci-dessous, ce lexicographe destine surtout son ouvrage à un public de non-érudits. Chez lui, une grande importance est donnée aux néologismes ou aux termes populaires des contemporains. Par contre, Littré privilégie particulièrement l'histoire (l'étymologie) des mots. Ces caractéristiques des auteurs,

qui donnent à leurs dictionnaires leurs propres mérites, nous semblent également causer, d'un point de vue actuel, un certain désordre sémantique.

Différences entre leurs nomenclatures

Concernant la nomenclature de Littré, Larousse a raison de la déplorer en ces termes :

« Ce que l'auteur appelle *nomenclature des termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique*, est rempli de lacunes, et souvent entre deux mots qui se suivent, chez M. Littré, pourraient s'en glisser une vingtaine d'autres, qui, sans être usuels, devraient occuper une place dans un dictionnaire aussi volumineux. »¹⁴⁾

Larousse enregistre une grande quantité de termes scientifiques et de mots introduits des langues étrangères. Par exemple, dans la nomenclature de Littré, le mot *à* est suivi par le mot *abaca* qui a été défini dans le *Supplément*. Consultons le *Larousse* : les 24 mots suivants sont insérés entre *à* et *abaca* (mis à part les noms propres) : *aa(1)*, *aa(2)*, *aa(3)*, *aa(4)*, *aabam*, *aal*, *aalclim*, *aam*, *aantgliche*, *aaronique*, *aavora*, *ab(1)*, *ab(2)*, *aba(1)*, *aba(2)*, *aba(3)*, *abab*, *ababas*, *ababaye*, *ababdéh*, *ababouiné*, *ababouy*, *ab abrupto*, *ab absurdo*¹⁵⁾. À la différence du *Dictionnaire* de Littré (mettons son *Supplément* de côté), Larousse accueille également des citations d'auteurs contemporains.

Larousse différencie nettement sa description historique de celle de Littré, et insiste sur l'originalité de son point de vue :

« [...] Les immortels écrivains du XVII^{ème} siècle ont fixé notre idiome, lui ont donné sa forme nationale; mais ceux de notre époque l'ont assoupli, étendu, plié aux innombrables besoins de l'esprit et de la pensée [...] Pourquoi donc, comme presque tous nos devanciers l'ont fait, bannir ces écrivains d'un domaine qu'ils ont si heureusement contribué à cultiver et à fertiliser? »¹⁶⁾

Il en résulte qu'il y a plus de néologismes du XIX^{ème} siècle dans le dictionnaire de Larousse que dans celui de Littré.

Or nous traiterons, plus bas, de la possibilité d'une influence mutuelle sur la nomenclature de ces deux lexicographes.

Populaire ou savant

Larousse discute aussi, à la fin de sa remarque sur les travaux de Littré, un aspect plus technique de l'ouvrage :

« Reste une question de forme de simple détail. [...] Nous voulons parler de la disposition

typographique. Nous en sommes encore à nous demander comment un homme tel que M. Littré, et comment surtout une maison aussi habile que celle dont le nom figure au bas du titre [= Hachette], ont pu condamner le lecteur à un tel imbroglio et négliger à ce point un accessoire si essentiel dans un livre de recherches. »¹⁷⁷

Larousse se plaint, entre autres, que dans le dictionnaire de Littré il n'y a presque pas d'alinéas et que les exemples n'ont rien qui les distingue du texte de la définition. À bien des égards, nous reconnaissons que Larousse s'adresse à un public beaucoup moins cultivé que les lecteurs du *Littré*. Fils de forgeron, Pierre Larousse, insatisfait de l'éducation conventionnelle, a cherché pendant dix ans à développer une pédagogie nouvelle et active. C'est précisément pour renouveler l'apprentissage de la langue maternelle qu'il a fondé la Librairie Larousse en 1852.

Le dernier commentaire de Larousse sur l'ouvrage de Littré, dans sa préface, semble montrer les attitudes contrastées de ces deux concurrents :

« Les remarques critiques que nous venons de faire ne nous empêchent nullement de reconnaître dans l'œuvre de M. Littré un incontestable mérite. Il serait tout aussi injuste de la confondre avec les insignifiantes productions que l'on publie depuis vingt ans, que de confondre le Tibre avec le Simois. Mais, nous le répétons en terminant, c'est un ouvrage qui convient aux lettrés, à nos bibliothèques publiques, et non à cette classe innombrable de lecteurs qui a plus d'esprit que Voltaire, qui s'appellent *tout le monde*. »¹⁸¹

Pierre Larousse entend estimer les nouveaux comme les anciens, les vulgaires comme les nobles, les incultes comme les intellectuels. Voici l'affirmation par Larousse lui-même de sa théorie :

« Par elle-même, la langue n'a point de doctrine fixe, puisqu'elle doit servir d'instrument à l'athée comme au dévot le plus fanatique, au révolutionnaire le plus exalté comme au partisan de l'immobilisme, et une sorte d'éclectisme est le seul système qui puisse lui convenir. »¹⁸⁹

On a donc une tendance à la réduction simple comme suit : « le dictionnaire de Larousse est un ouvrage populaire; celui de Littré est pour les savants. » Cependant, nous avons déjà vu que Littré démentit cette simplification.

Comme nous le verrons dans la partie suivante, leurs idées et méthodes s'accordent considérablement.

2. Similarités entre Littré et Larousse

Les spécialistes tendent à penser que Littré et Larousse étaient en rivalité complète. Pour eux, l'expression « reconnaître dans l'œuvre de M. Littré un incontestable mérite » par Larousse, que nous avons citée vers la fin de la première partie, semblerait un simple ajout rhétorique aux critiques sévères du dictionnaire. Nous n'en croyons rien. Comme nous chercherons à le montrer, Larousse partage et respecte l'idée essentielle qui sous-tend, derrière les apparences, le *Littré*.

En plus, l'« interaction » entre ces deux dictionnaires n'est pas négligeable. Nous avons déjà traité de la différence dans la nomenclature entre ces deux lexicographes. Or il n'est pas déraisonnable de supposer que Littré a consulté dans les années 1870 (au cours de la rédaction du *Supplément*) le dictionnaire encyclopédique de Larousse, qui avait commencé à paraître en 1866 et qui avait déjà acquis une excellente réputation, pour rajouter des néologismes ou des termes techniques³⁰. Littré ne mentionne jamais Larousse dans ses « préfaces » du dictionnaire. Les études méta-lexicographiques modernes ne traitent pas, non plus, de l'influence que Larousse a exercée sur Littré. Cependant, ne serait-ce que par rapport à la nomenclature, leur influence mutuelle nous semble visible. Et, en réalité, ce n'est pas le seul point commun entre ces deux lexicographes.

Accords idéologiques entre les deux lexicographes

Mis à part les préfaces, nous nous référons également aux articles dans les deux dictionnaires. Bien que Pierre Larousse ait, dans sa préface, multiplié ses critiques à l'égard de Littré (en partie d'ailleurs sans doute avec des intentions commerciales), il ne tarit pas d'éloges sur Littré dans les articles du dictionnaire. Par exemple, Pierre Larousse s'oppose clairement à l'évolution d'Auguste Comte vers le positivisme religieux. Larousse prend parti pour Littré et fait mention de la fermeté de ses positions intellectuelles et politiques. À propos de la philosophie positive de Littré, il la défend d'une voix forte et la distingue nettement des idées « mystiques » de Comte. Citons un passage :

« [...] Quelques-uns sont restés fidèles à Auguste Comte; les plus intelligents, M. Littré, Stuart Mill, ont rompu avec les traditions de celui dont on a eu le tort grave de faire une sorte de patriarche, et le respect affecté de M. Littré pour le fondateur de l'école n'est plus qu'une gratitude naturelle pour celui qui lui a ouvert la voie philosophique, qui lui a révélé le progrès. Les orthodoxes, cependant, traitent sévèrement cette espèce d'abjuration; M. Littré et tous les néopositivistes sont traités par eux en véritables hérétiques. Faut-il voir dans ces divisions un signe de décadence? Nous ne le croyons pas. Cette scission, regrettable à certains points de vue, était absolument nécessaire; le dogmatisme des disciples trop fervents de Comte mettait l'école en un péril évident, la vouait à une destruction certaine; car les ennemis-nés de la théologie avaient abouti à une prodigieuse inconséquence : la fondation d'une théologie nouvelle. La raison d'être du *positivisme*, c'est le culte de la science et du

progrès. Ceux qui se sont immobilisés dans le dogmatisme du maître feront bien d'y réfléchir. »²¹⁾

Littré et Larousse, tous les deux, donc appliquaient fidèlement la théorie originelle du positivisme, la théorie qu'Auguste Comte a posée avant de passer à sa pensée théologique.

Leurs attitudes à propos du comparatisme

Ces deux lexicographes ont développé, dans la réalisation de leurs dictionnaires ou dans leurs recherches linguistiques, la méthode positive. Inspirés par les études philologiques, ils suppriment la notion de « limite » et voyagent dans le passé et à l'étranger. Leurs recherches de grande envergure historique et géographique se basent sur la croyance à la « continuité », qui est appuyée par leur historicisme et leur connaissance de la linguistique comparée.

Dans les études de l'histoire de la langue, Littré s'attache à la notion de « continuité ». Il écrit, dans son *Histoire de la langue française*, à propos du développement du français :

« [...] Telles sont les phases de cette longue histoire de neuf siècles : tout y est enchaîné; tout s'y succède par voie de filiation. »²²⁾

Du point de vue de Littré, le français se développe continuellement, sans aucun saut, depuis sa naissance; pendant neuf siècles²³⁾. À ce propos, comment Larousse voit-il ce développement? Citons un passage de sa préface qui concerne les évolutions des mots :

« [...] chaque mot trouve son historique tout tracé par son étymologie, sa formation, et les vicissitudes de sens qu'il a subies pour arriver jusqu'à nous, vicissitudes rendues sensibles par des exemples empruntés à nos vieux chroniqueurs, aux fabliaux, aux trouvères, aux auteurs du XVIème siècle, à ceux du XVIIème et du XVIIIème, et enfin, et surtout, aux écrivains de notre temps. »²⁴⁾

D'après ces mots, nous comprenons que, chez Larousse aussi, l'ancien français n'est pas méprisable et qu'il n'existe pas une limite claire entre la langue du moyen âge et la langue moderne; à la différence de l'idée « exclusive » qui a dominé les siècles précédents. Littré et Larousse rejettent l'un et l'autre le souci excessif de la pureté du langage de l'Académie française.

D'ailleurs, comme dans ses recherches sur l'histoire de la langue, Littré s'attache à l'idée de « continuité » dans ses recherches géographiques. Selon lui, le concept de « limite » entre les différents dialectes n'a pas de sens. Littré répète, dans ses études géolinguistiques, qu'il n'y a pas de frontière des langues. Les phrases suivantes en sont des exemples typiques :

« Prenant, comme cela doit être, le latin pour point de départ, pour type auquel tout se rapporte, on reconnaît dans l'ensemble des langues romanes, à mesure qu'on s'éloigne, une série de dégradations. Là gît la cause pour laquelle les patois ne sont pas fortuitement répartis. Si, empiriquement, il est constaté que les teintes de langues se succèdent sans éprouver ni saut, ni brusque interruption [...], on tient la loi de répartition. »²⁵⁾

D'autre part, à propos des recherches de l'origine du vocabulaire français, Larousse présente une vue plus dégagée, mais quand même similaire à celle de Littré :

« [...] Enfin, comme corollaire du système que nous avons suivi à l'égard de l'ensemble des connaissances constituant la science du langage, nous avons cru devoir, pour être complet, donner une place convenable aux principaux monuments des littératures orientales, si peu ou si mal appréciées encore en France. Ces monuments sont la base même des investigations de la science du langage, et en dehors de leur valeur purement littéraire, que nous avons également mise en relief, ils possèdent, aux yeux du linguiste, un prix inestimable. Les grandes épopées, les traditions religieuses et philosophiques, les travaux scientifiques et historiques de l'Inde, de la Perse, des races indo-européennes ou aryennes, de l'Égypte, du Japon, de la Chine, de l'Arabie, et même des peuples secondaires ou presque inconnus, Turcs, Tartares, Mexicains, Finnois, nations de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, ont été, lorsqu'ils en étaient dignes, mentionnés à leur ordre alphabétique et analysés en raison de leur importance. »²⁶⁾

On voit que cette vue de Larousse se reflète clairement dans ses articles du dictionnaire.

Cette notion de « continuité » se combine donc, chez Littré et Larousse, étroitement avec leurs pratiques de la linguistique comparée²⁷⁾.

Étymologie

Enfin, voyons, en citant quelques exemples, comment Littré et Larousse mettent en pratique leur théorie du comparatisme. Larousse critique la partie « Étymologie » du dictionnaire de Littré comme suit :

« [...] Cette partie a été traitée par le savant linguiste avec une sorte de prédilection; il s'y complaît, et, à première vue, il semble qu'il soit là dans son élément naturel; mais on ne tarde pas à revenir de cette opinion, en passant ses articles au tamis de la critique lexicographique. En effet, les étymologies qu'il indique sont loin de satisfaire les esprits curieux. Tout est emprunté à la langue latine ou à la langue grecque. »²⁸⁾

De notre point de vue, la recherche sur l'origine des mots était encore rudimentaire vers le milieu du XIX^{ème} siècle. Il nous faudrait donc plutôt comparer les travaux étymologiques de Littré avec ceux de son contemporain : Pierre Larousse. Ce dernier critique sévèrement les étymologies de Littré, en tentant de montrer sa propre « supériorité » dans ce domaine et de prouver, en prenant pour exemple le mot *avare* parmi, dit-il, « une foule d'autres », que sa critique est fondée²⁹⁾. Certes, à propos du mot *avare*, l'explication de Larousse est plus abondante que celle de Littré. Évidemment, avec le recul, les propositions de Larousse ne sont pas plus convaincantes. Référons-nous aux rubriques voisines. À propos du mot *avarie*, il nous semble que, sur ce mot, l'étymologie de Littré traite une discussion essentielle, alors que la réflexion de Larousse manque de minutie³⁰⁾, au point qu'il donne l'impression d'avoir accepté l'étymologie prédominante de l'époque, sans examen...

Comme le dit Jean Pruvost, Larousse utilise adroitement les données de la linguistique comparative. Par là il tente de « satisfaire les esprits curieux » du public. Larousse est un « pédagogue » démocratique. D'autre part Littré est, comme ses autres études linguistiques le montrent également, un « linguiste » qui se concentre plutôt sur les recherches des origines inconnues des mots.

Cependant dans cette rivalité, nous reconnaissons leur curiosité et leur imagination pour le passé et pour l'étranger, à travers les documents historiques. Comme on l'a déjà mentionné, les deux lexicographes voyagent diachroniquement et synchroniquement en toute liberté, en supprimant la notion de « limite » et par l'idée de « continuité ». Nous ne trouvons pas cette attitude dans les auteurs des dictionnaires représentatifs des générations antérieures au *Littré* et au *Larousse*, tels que Pierre Claude Victoire Boiste³¹⁾, Napoléon Landais³²⁾.

3. Conclusion

Nous avons fait mention du « voyage » des philologues dans la deuxième partie de cette étude. Peut-être que c'est là que gît l'essence de la lexicographie positive qui nous touche encore aujourd'hui. Le libre esprit des lexicographes qui se déplace « en tous sens » aura donné une profondeur historique et une étendue géographique à la nouvelle description du savoir humain, dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Émile Zola remarque bien le changement de l'époque, en citant la définition du mot « imagination » par Littré :

« [...] On ne s'aperçoit pas encore du chemin parcouru, on ne voit pas que la méthode positive a gagné peu à peu toute notre activité humaine. [...] En littérature, elle [= la méthode positive] est ce naturalisme dont je parle si souvent et qu'on feint de ne pas entendre. À ce propos, je signale la définition du mot imagination, dans le Dictionnaire [de Littré] : « Faculté que nous avons de nous rappeler vivement et de voir en quelque sorte les objets qui ne sont plus sous nos yeux. » Ces trois

lignes bouleversent toutes les idées littéraires acceptées; elles remplacent la fiction, la fantaisie comique ou lyrique, par les documents évoqués et classés. Je n'ai jamais dit autre chose, je n'ai jamais réclamé que les faits pour la base et que la vérité des êtres et des choses pour étude. »³³⁾

Imagination ou création au travers des documents historiques (c'est-à-dire, la méthode positive de Littré et Larousse), cette description du savoir humain ne serait pas compatible avec la conception plutôt abstraite et métaphysique des lexicographes dans la première moitié du siècle, tels que le dictionnaire de Louis-Nicolas Bescherelle³⁴⁾ ou celui de l'Académie française³⁵⁾. Concurrents dans la compilation d'un gros ouvrage, Littré et Larousse se dirigeaient cependant, tous les deux, vers l'idéal du positivisme.

Depuis Alain Rey ou Georges Matoré, les études méta-lexicographiques ont surtout mis Littré et Larousse en antagonisme. Or, en comparant les deux dictionnaires, nous en avons dégagé également une pensée commune. Dans la prolifération de dictionnaires au XIX^{ème} siècle, celui qui partage le plus l'idéologie représentée par le *Littré* n'est-il pas le dictionnaire contemporain de Pierre Larousse, que l'on oppose à celui-là si souvent par des jugements simplistes? Après le développement des études lexicographiques, aujourd'hui il nous faudrait réaffirmer que ces deux hommes, qui ont semblé opposés, ont été l'un et l'autre adeptes des méthodes rénovatrices qui étaient nées dans la première moitié du XIX^{ème} siècle et qui ont prévalu dans la deuxième moitié du même siècle.

Notes

- 1) Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 4 vols., Hachette, 1863-1873.
- 2) Émile Littré, *Supplément au Dictionnaire de la langue française*, Hachette, 1877.
- 3) Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle*, 15 vols., Administration du Grand Dictionnaire universel, 1866-1876; suppléments, 1878 et 1888.
- 4) Jean Pruvost, « préface » dans *Pierre Larousse : Du Grand Dictionnaire au Petit Larousse*, sous la direction de Jean Pruvost et de Micheline Guilpain-Giraud; avec la collaboration de Julie de Blois, Honoré Champion, 2002, p.25.
- 5) *Grand Dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle*, tome 1, p. XVI.
- 6) *Dictionnaire de la langue française*, tome 1, p. V.
- 7) *Ibid.*, tome 1, p. II.
- 8) *Ibid.*, tome 1, p. XXXVII.
- 9) *Ibid.*, tome 1, p. XVII.
- 10) *Grand Dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle*, tome 1, p. XVI.
- 11) Arsène Darmesteter, Adolphe Hatzfeld et Antoine Thomas, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^{ème} siècle jusqu'à nos jours : précédé d'un traité de la formation de la langue*, 2 vols., C. Delagrave, 1890-1900.
- 12) *Ibid.*, tome 1, p. XVII.
- 13) *Loc. cit.*

Comparaison lexicographique entre Émile Littré et Pierre Larousse

- 14) *Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle*, tome 1, p. XVI.
- 15) Parmi ces 24 mots qui sont enregistrés par Larousse et « rejetés » par Littré, nous trouvons plusieurs termes d'autres civilisations que celles du monde francophone, comme *aal*, *aalclim*, *aam*, *aantglich*, *aavora*, *ab(1)*, *aba(1)*, *aba(2)*, *aba(3)*, *abab*, *ababas*, *ababdéh*, *ababouy*.
- 16) *Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle*, tome 1, pp. LXV-LXVI.
- 17) *Ibid.*, tome 1, p. XVII.
- 18) *Loc. cit.*
- 19) *Ibid.*, tome 1, p. LXVI.
À propos de l'antithèse « populaire ou savant », Georges Matoré a, déjà en 1968, pertinemment contrasté ces deux auteurs de dictionnaire. Voir son *Histoire des dictionnaires français*, Larousse, pp.118-128.
- 20) Pour en donner des preuves, prenons la première page des « Additions » du *Supplément*. Littré y enregistre 23 termes qui n'existent ni dans son *Dictionnaire* ni dans les pages précédentes de son *Supplément*, dont 12 existent dans le *Larousse* en 1866 : *abracadabrant*, *ante*, *abrahamique*, *acatholique*, *acciderter*, *acrobatisme*, *acroléine*, *adrogation*, *adroger*, *agréabilité*, *albite*, *albuminer*, *alcaliniser*.
- 21) *Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle*, tome 12, « Positivismisme ».
Larousse fait également l'éloge chaleureux des engagements républicains de Littré.
- 22) Émile Littré, *Histoire de la langue française : études sur les origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification, et les lettres au moyen âge*, 2 vols., Didier, 1862, tome 1, p. LVII.
- 23) Ailleurs nous trouvons une phrase suivante du même auteur ; « [...] voilà neuf siècles sans interruption pendant lesquels cette langue [= le français] sert à l'expression écrite de la pensée. » *Ibid.*, tome 1, p. LVIII.
- 24) *Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle*, tome 1, p. LXV, nous soulignons.
- 25) *Histoire de la langue française*, tome 2, p.95, nous soulignons. Guylaine Brun-Trigaud signale bien l'aspect précurseur de Littré dans le domaine géolinguistique. Voir *Le Croissant : le concept et le mot ; Contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIXème siècle*, Lyon, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, 1990, pp.151-152.
- 26) *Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle*, tome 1, p. LXVIII, nous soulignons.
- 27) Ajoutons un passage où nous comprenons l'enthousiasme de Larousse pour le comparatisme :
« [...] De très-bonne heure, ces précurseurs de la linguistique [= les Estienne, Ménage, etc.] voulurent chercher un lien de parenté entre les différentes langues qui leur étaient accessibles. Ces préoccupations donnèrent naissance aux systèmes les plus fantastiques et les plus inconciliables. Mais ces tendances latentes dénotaient déjà un véritable progrès; ces aspirations intuitives furent satisfaites par une découverte inespérée, celle de la langue sanscrite, dont la connaissance positive ne date chez les Européens que de la fondation de la Société asiatique de Calcutta, en 1784. Dès lors le rôle des précurseurs est fini; celui des initiateurs commence : William Jones, Carey, Wilkins, Forster, Colebrooke, etc., sont les glorieux promoteurs du mouvement. L'étude du sanscrit démontra immédiatement sa parenté étroite avec la plupart des idiomes de l'Europe (postérieurement appelés *indo-européens*) et plusieurs de l'Asie. Puis arrivent les admirables travaux de Bopp, de Schlegel, de Humboldt, de Pott, de Grimm, de Rask, de Weber, de Max Müller, qui achèvent la révolution ébauchée par leurs prédécesseurs. » *Ibid.*, tome 1, pp. LXVI-LXVII.
- 28) *Ibid.*, tome 1, p. XVII.
- 29) « Étymologie » d'*avare* par les deux auteurs :
Littré : « Picard, *aver*; provenç. *avar*; espag. et ital. *avaro*; de *avarus*, de *avere*, désirer. »
Larousse : « du lat. *avarus*, même sens, formé directement du verbe *avere*, désirer avec ardeur. À ce verbe se rattache toute une famille de mots qui reconnaissent pour chef de file la racine indo-européenne *av*, garder,

désirer, couvrir. M. Delâtre groupe autour de ce radical les mots *avide*, *avoine* (*av-ena*, la plante avide, qui s'empare de toute la place); Avignon, *Av-enio*, la ville à l'avoine; *Avella*, ville du royaume de Naples, qui fournissait beaucoup d'avoines; *aveline*, sorte de noisette qu'on tirait primitivement d'Avella, etc. Benfey, dans son *Dictionnaire des racines grecques*, pense qu'il faut classer dans la même série *audeo*, *ausus*, d'où le français *oser*, *audace*, termes qui, dans l'origine, ne signifiaient que rechercher, s'efforcer d'acquérir. Pour justifier cette assimilation, Benfey, s'appuyant sur l'exemple analogue de *gaudeo*, *gavisus*, suppose une forme similaire intermédiaire *avisus*, *avi-sus*, dérivée d'*audeo*. »

- 30) « Étymologie » d'*avarie* par les deux auteurs :

Littré : « Bas-lat. *avaria* ou *havaria*. On tire ce mot de l'allemand *Haferey*, droit d'ancrage, dédommagement pour marchandises jetées à la mer, de *Hafen*, port (voy. havre). L'anglais dit *average*; le normand a *auvarre*, perte, *avarie*; mot qui existait dans l'ancien français, exemples : [ensuite Littré cite des phrases de Philippe de Beaumanoir et celles de Rutebeuf]. Est-ce le même mot qu'*avarie*? M. Dozy rejette l'origine allemande d'*avarie*; suivant lui, ce mot vient de l'arabe : espagn. *averia*; portug. et ital. *avaria*; de l'arabe *'awâr*, dommage subi par une marchandise. C'est par les Italiens que le mot est venu dans les langues romanes. »

Larousse : « du bas lat. *avaria*, même sens. On a proposé l'allemand *haferey*, droit d'ancrage, et l'explication suivante vient à l'appui de cette origine : avant d'avoir le sens de dommage matériel causé à des marchandises ou à un vaisseau, le mot *avarie* désignait plus spécialement les frais de lamanage, de touage, etc., que les navires sont obligés de payer, soit à l'entrée, soit à la sortie des ports. Cette signification primitive s'accorde parfaitement avec les données étymologiques qui font venir le mot *avarie* de l'allemand *haferei*, même sens, dérivé lui-même de *hafen*, mot qui veut dire port, et que nous retrouvons dans le nom même de notre *Havre*, dans le hollandais *havery* et *haven*, dans l'anglais *average* et *haven*, etc. »

En nous référant au *Trésor de la langue française* (1971-1994), nous apprenons qu'au XX^{ème} siècle, l'allemand *haferey* a été biffé dans les recherches étymologiques du mot *avarie*, et que l'origine arabe qui avait été proposée par M. Dozy en est confirmée.

- 31) Charles Nodier et Louis Barre, *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et l'étymologie* de Pierre Claude Victoire Boiste [1800], 13^e éd., Paris, 1851.
- 32) Napoléon Landais, *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, 3 vols., Bureau Central, 1834.
- 33) Émile Zola, « Hugo et Littré » [d'abord paru dans *Le Figaro* du lundi 13 juin 1881], repris dans le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré, Gallimard-Hachette, 1970, pp.52-53.
- 34) Louis-Nicolas Bescherelle, *Dictionnaire national ou universel de la langue française*, 2 vols., Garnier Frères. 1843-1845.
- 35) *Dictionnaire de l'Académie française*, 6^e éd., 2 vols., 1835.

Louis-Nicolas Bescherelle, dans la préface de son dictionnaire, dit que « la langue française est, comme cela doit nécessairement être, en rapport direct, intime avec le peuple français lui-même, à qui pas un peuple rival ne conteste pas la prééminence [...] » (*Dictionnaire national ou universel de la langue française*, tome 1, p. III). Il regarde la langue française, de même que la civilisation française, comme « à peu près complète » (*ibid.*, tome 1, p. V) et qualifie son dictionnaire d'« une sorte de testament » ou des « mémoires d'un peuple [...] qui commence à vivre de ses souvenirs » (*loc. cit.*)

Par ailleurs chez Abel François Villemain, qui préface la sixième édition du dictionnaire de l'Académie française, l'idiome français du XVII^{ème} siècle est de toute évidence un modèle (*Dictionnaire de l'Académie française*, 6^e éd., tome 1, p. IX), et après le dégât du XVIII^{ème} siècle par la manie philosophique, la langue française lui semble reprendre sa vitalité en traversant la Révolution (*ibid.*, tome 1, pp. XXX-XXXI).

Comparaison lexicographique entre Émile Littré et Pierre Larousse

Villemain rend hommage à la première édition du dictionnaire de l'Académie en 1694 (*ibid.*, tome 1, p. XXI). Alors que cette édition du dictionnaire de l'Académie en 1835 est bien renommée, elle s'attache toujours au « bon usage ».

Différents dans leurs descriptions, Bescherelle et cette édition de l'Académie ont tous deux, pour but, de recueillir les mots de la belle langue de leur pays et de les perpétuer par leurs propres ouvrages. Ce plan idéal fait contraste avec la méthode positive de Littré et Larousse qui observent la mutation de la langue comme elle se passe.